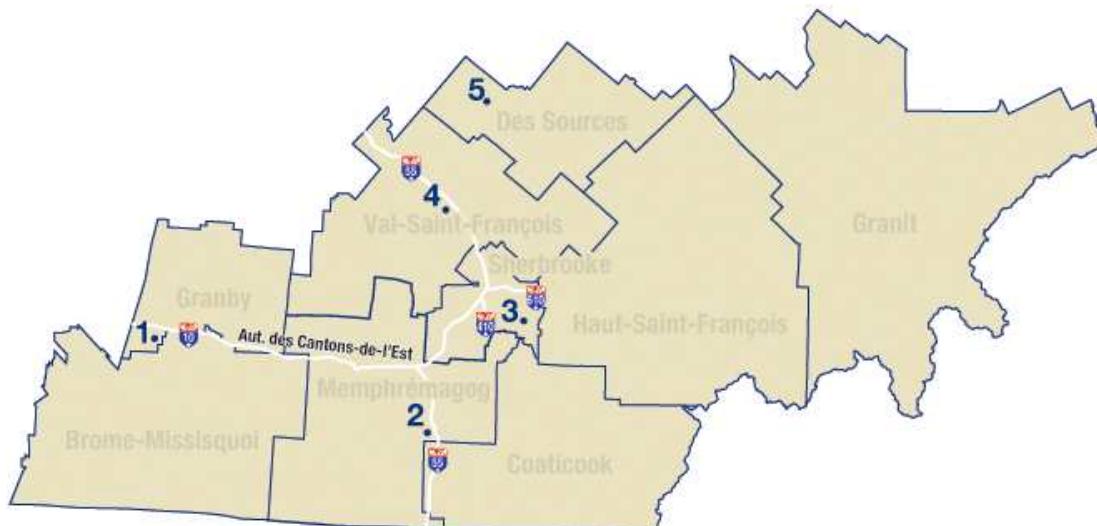


RÉSEAU DE PRÉSENTOIR RÉGIONAL DES BIT

Le service de location d'espace dans le présentoir régional des cinq bureaux d'information touristique des Cantons-de-l'Est est un service populaire facilitant la distribution des dépliants des entreprises touristiques et est offert exclusivement aux membres de Tourisme Cantons-de-l'Est. Les espaces sont limités : premiers arrivés, premiers servis!

- Les bureaux constituent les cinq portes d'entrée des Cantons-de-l'Est
- L'opportunité de rejoindre plus de 100 000 visiteurs annuellement
- Un contrôle efficace des inventaires est fait
- Les bureaux sont ouverts à l'année
- Les bureaux diffusent de l'information sur l'ensemble de la région
- Le personnel est formé et connaît l'ensemble de l'offre touristique
- La relocalisation du BIT de Memphrémagog près de l'autoroute générera un plus fort achalandage



Localisation des bureaux :

1. Maison du tourisme des Cantons-de-l'Est (autoroute 10, sortie 68)
2. BIT de Memphrémagog (autoroute 10, sortie 115)
3. BIT de Sherbrooke (centre-ville de Sherbrooke)
4. BIT du Val-St-François (autoroute 55, sortie 85)
5. BIT de Danville (route 116)

Coûts de location 2012-2013 (excluant les taxes)

LOCATION	Dépliant	1 an (1 ^{er} mai 2012 au 30 avril 2013)	6 mois été (1 ^{er} mai au 31 octobre 2012)	6 mois hiver (1 ^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013)	1 mois (Accessible aux événements uniquement)
5 bureaux (excluant celui situé dans votre MRC)	Simple 5,5 x 11	450 \$	350 \$	350 \$	100 \$
	Double 11 x 11	800 \$	650 \$	650 \$	N/A

CONTRAT**LOCATION D'ESPACES / PRÉSENTOIR RÉGIONAL DES BIT
2012-2013****ENTRE :**

Tourisme Cantons-de-l'Est
20, rue Don Bosco Sud, Sherbrooke (Québec) J1L 1W4
Tél. : 819 820-2020/Téléc. : 819 566-4445

ET :**NOM DE L'ENTREPRISE-LOCATAIRE****NOM DU REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE-LOCATAIRE****ADRESSE****VILLE****CODE POSTAL****TÉLÉPHONE****TÉLÉCOPIEUR****SITE INTERNET****COURRIEL****LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :****1. OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet d'établir les modalités de location d'espaces promotionnels dans le présentoir régional localisé dans les bureaux d'information touristique (BIT) de la région, aux bénéfices des entreprises touristiques membres de Tourisme Cantons-de-l'Est.

2. OBLIGATIONS DE TOURISME CANTONS-DE-L'EST

2.1 **Tourisme Cantons-de-l'Est** intervient comme locateur du présentoir régional qui lui appartient dans les cinq BIT de la région. **Tourisme Cantons-de-l'Est** a une entente signée avec chacun des cinq BIT participants.

2.2 **Tourisme Cantons-de-l'Est** achemine aux BIT le nom et les modalités de location des locataires de son présentoir régional.

2.3 **Tourisme Cantons-de-l'Est** garantit la disponibilité d'espaces réservés par le locataire dans le présentoir régional localisé dans les BIT à l'exclusion de celui situé dans le BIT de la MRC du locataire, s'il y a lieu, et ce, pour la durée du contrat.

3. OBLIGATIONS DES BIT

3.1 **Le BIT** informe le locataire lorsque l'inventaire de ses dépliants atteint le seuil de 25 % de l'envoi initial. Malgré ce qui précède, **le BIT et Tourisme Cantons-de-l'Est** ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'un manque de dépliants en kiosque.

4. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

4.1 **Le locataire** s'engage à acquitter à Tourisme Cantons-de-l'Est le montant total du coût de location de son ou ses espace(s), en un seul versement et dès la signature du présent contrat.

4.2 **Le locataire** s'engage à expédier directement ses dépliants aux BIT hors de sa MRC avant le début de sa période de location et selon les quantités suggérées à la page 4 et à renouveler son inventaire de dépliants lorsque demandé par le BIT.

4.3 **Le locataire** ne peut effectuer aucune réclamation à l'égard de Tourisme Cantons-de-l'Est et des BIT et de leurs employés en cas de vol, perte, dommage ou destruction de ses dépliants livrés aux BIT.

5. CLAUSES GÉNÉRALES

5.1 La présente entente ne peut pas être transférée à un autre locataire, à moins d'obtenir l'autorisation préalable de Tourisme Cantons-de-l'Est.

5.2 Si le locataire fait défaut de payer le montant engagé dans le délai mentionné, Tourisme Cantons-de-l'Est pourra louer l'espace concerné à un autre locataire, suite à un avis de dix (10) jours.

6. DÉCLARATION DU LOCATAIRE

Par le présent contrat, je réserve _____ espace(s) simple(s) _____ et/ou double(s) _____ pour une période de _____ mois, au coût total de _____ \$ avant taxes.

IMPORTANT : Ce contrat concerne uniquement le ou les dépliant(s) suivant(s) - indiquer le ou les titre(s)* :

Titre 1	Dépliant			Coût avant taxes
	Français (x)	Anglais (x)	Bilingue (x)	
Titre 2	Dépliant			Coût avant taxes
	Français (x)	Anglais (x)	Bilingue (x)	

(*) Tout autre dépliant sera retourné à l'expéditeur si Tourisme Cantons-de-l'Est n'a pas été avisé des changements.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À _____ CE, _____ JOUR
DE _____ 2012.

NOTES :

- Les dépliants du locataire doivent être acheminés directement aux BIT hors de sa MRC.
- Les cartes d'affaires, cartes postales et photocopies sont interdites.
- Conserver une copie pour vos dossiers et retournez une autre copie à Tourisme Cantons-de-l'Est avec votre paiement.
- Prière de compléter et de joindre le bordereau de transmission lors de votre envoi de dépliants (page 4)

BORDEREAU DE TRANSMISSION À INSÉRER DANS VOTRE ENVOI POSTAL

NOTE : Ne pas transmettre une quantité supplémentaire de dépliants sans en avoir été avisé par votre association touristique régionale ou par une personne responsable d'un des bureaux d'informations touristiques régionaux.

Nom de l'entreprise :	Adresses des Bureaux d'information touristique régionaux (BIT)	Dépliants suggéré pour l'envoi
Titre du dépliant :	MAISON DU TOURISME 100, rue du Tourisme Sortie 68, Autoroute 10 St-Alphonse-de-Granby (Québec) J0E 2A0	500 maximum (été) 300 maximum (hiver)
Personne ressource :	BIT DE MEMPHRÉMAGOG 55, rue Cabana Magog (Québec) J1X 2C4	400 maximum (été) 250 maximum (hiver)
Tél. :	BIT DE SHERBROOKE 785, rue King Ouest Sherbrooke (Québec) J1H 1R8	400 maximum (été) 250 maximum (hiver)
Français :	BIT DU VAL-ST-FRANÇOIS 1035, Route 243, local 150 Canton de Melbourne (Québec) J0B 2B0	200 maximum (été et hiver)
Anglais :	BIT DE DANVILLE 12, route 116 Ouest, R.R. 2 Danville (Québec) J0A 1A0	100 maximum (été et hiver)
Bilingue :		
Votre colis doit être résistant au transport pour que les dépliants ne soient pas endommagés à la réception.		

Aidez-nous à améliorer la gestion de vos dépliants

Si votre dépliant est différent de celui que nous avons en inventaire, souhaitez-vous :

- ⇒ Un remplacement immédiat des anciens dépliants (recyclage)
- ⇒ L'écoulement des anciens dépliants avant la distribution de ceux-ci
- ⇒ Une rotation : du _____ au _____ (Des frais s'appliqueront)

Commentaires :
